



# CHASSEURS DE PARIS

n° 20 – automne 2009

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

---

## **Encore une nouvelle hausse du coût de la validation du permis de chasser national**

L'année dernière à la même époque, à l'ouverture de la saison de chasse, je déplorais l'augmentation du coût de la validation nationale du permis de chasser.

La conjonction des dispositions de la loi pour « l'amélioration et la simplification du droit de la chasse » et de la politique de la Fédération Nationale des Chasseurs qui n'hésite pas à majorer systématiquement le coût des permis nationaux pour maintenir celui des permis départementaux ou bi départementaux, a une fois de plus conduit à une forte majoration du montant de la validation nationale du permis de chasser pour la saison 2009-2010.

Malgré l'offre de gratuité de l'assurance proposée par la FIC Paris-HSV ce montant est devenu excessif et il dissuade un certain nombre d'entre vous de renouveler leur permis national de chasser. Il est vrai que l'écart s'est creusé entre le coût d'une validation départementale et celui d'une validation nationale. Il est devenu parfaitement injustifiable et totalement intenable.

Cet écart a pour effet de décourager des chasseurs habitués à disposer d'un permis national de chasser et pour certains de renoncer purement et simplement à chasser. Ce n'est pas en augmentant sans fin le coût du permis national de chasser que l'on freinera la baisse du nombre des chasseurs !

Je remercie cordialement les chasseurs de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne qui restent fidèles à notre Fédération interdépartementale. J'observe cependant qu'un certain nombre l'abandonne. Tous les chasseurs titulaires d'un permis national de chasser, dont le nombre réduit d'année en année, devraient militer avec la Fédération de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour la mise en place d'un « permis de chasser unique » donnant à tous les chasseurs, pour un coût incitatif, le droit de chasser sur la totalité du territoire national.

C'est, à coup sûr, une disposition qui contribuerait à enrayer la baisse et à inverser la tendance, pour autant que simultanément des incitations financières soient attribuées à toutes les fédérations de chasseurs, en faveur de la formation aux permis de chasser.

Nous avons l'espoir de compter parmi nos adhérents des chasseurs partageant une telle perspective et nous apprécierions leur soutien en la matière.

Si d'autres chasseurs titulaires d'un permis national partageaient également ce point de vue, nous les accueillerons avec plaisir au sein de notre Fédération pour poursuivre notre démarche, avec encore plus de poids.

Au moins, que tout cela ne vous détourne pas de la chasse !

Restons fidèle à notre loisir, bien suffisamment contesté par ailleurs.

Je vous souhaite une excellente saison de chasse 2009-2010.

Bien cordialement, en Saint-Hubert

Georges Dutruc-Rosset

Président de la FIC Paris-HSV

## **Ouverture et fermeture de la chasse**

Toutes les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, pour l'ensemble de la France, par département et par type de gibier, sont disponibles sur notre site : [www.chasseursdeparis.com](http://www.chasseursdeparis.com)

L'ouverture générale est fixée au dimanche 27 septembre 2009.

La fermeture générale est programmée pour le dimanche 28 février 2010.

## Comment valider son permis de chasser et ce qu'il en coûte

Pour la nouvelle saison 2009-2010, tout chasseur a la possibilité de valider son permis de chasser à Paris auprès de notre Fédération :

- par courrier postal adressé à notre Fédération,
  - par Internet en consultant notre site : [www.chasseursdeparis.com](http://www.chasseursdeparis.com) ,
  - en se rendant au siège de la FIC Paris-HSV : 58 avenue du Général Leclerc, à Boulogne-Billancourt, (métro : station « Billancourt » sur la ligne 9). [Paiement par chèque, espèces ou carte bancaire].
- Information : tél : 01 55 60 17 79 - [guichetunique.iledefrance@chasseurdefrance.com](mailto:guichetunique.iledefrance@chasseurdefrance.com)

Pour un adhérent de la FIC Paris-HSV validant un permis de chasser national avec une cotisation grand gibier, le montant total à payer est de 377,71 € (Voir Lettre *Chasseurs de Paris* n° 19). En respect des nouveaux textes de loi sur la chasse, ce prix est uniforme dans tous les départements. Pour cette année, la FIC Paris-HSV a décidé d'offrir la police d'assurance RC chasse à tous ses adhérents validant un permis de chasser national.

## Assurance pour un chasseur voyageur

La police d'assurance que notre Fédération met à la disposition de ses adhérents en partenariat avec la compagnie GAN Assurances, est un contrat de base « responsabilité civile chasse ». Il couvre aussi la pratique du ball-trap et du tir sur cible, la manipulation des armes, les déplacements ; il peut être complété par différentes options spécifiques pour les chiens, les armes ou les accidents corporels...

Détail appréciable pour les chasseurs amenés à chasser à l'étranger, la garantie de cette police s'exerce dans le monde entier sous réserve qu'il n'y ait pas l'obligation d'une assurance locale.

En cas de nécessité de présentation d'une attestation d'assurance, ou pour obtenir un complément particulier de garantie, la compagnie pourra établir cette police dans les délais les plus brefs.

Information : GAN Assurances - tél : 03 81 56 26 90 - mél : [debernardi.moyse@gan.fr](mailto:debernardi.moyse@gan.fr)

## Question d'un chasseur de Paris

Le talkie-walkie est interdit à la chasse. Qu'en est-il du téléphone portable ?

A propos des modes et moyens de chasse, l'article L.424-4 précise bien que « tous les moyens d'assistance électronique à l'exercice de la chasse, autres que ceux autorisés par arrêté ministériel, sont prohibés ». Les téléphones portables sont donc bien interdits dans l'exercice de la chasse.

On pourra déplorer cette disposition réglementaire car l'usage des portables peut être d'une grande utilité en cours de chasse sur un vaste territoire. Cela permettrait à des chefs de ligne de se confirmer le début ou la fin de battue, de s'alerter en cas d'incident ou de se tenir informés de l'état du tableau pour éviter tout dépassement du plan de chasse. Mais, la loi est la loi !

## Espèce envahissante

Un de nos adhérents s'étonnait récemment de la présence de plus en plus envahissante dans la capitale, de mouettes et de goélands fréquentant les bords de Seine, les parcs et jardins publics, ainsi que les marchés dont ils viennent glaner les rebus abandonnés à leur fermeture.

Rentrant de vacances en Corse, cet adhérent nous a transmis une publicité passée dans Corse-Matin (supplément hebdomadaire du 17 juillet) par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

La cité met en garde les habitants face aux goélands désormais très nombreux qui, depuis la fermeture d'une décharge publique, cherchent à se procurer de la nourriture dans les poubelles et peuvent avoir un comportement agressif vis-à-vis des personnes âgées et des enfants...

Alors, pour éviter que les rues et les toits d'Ajaccio ne soient envahis par les goélands, la publicité recommande un geste simple : « Fermez les poubelles » !

Cette mesure de bon sens est sage (et saine) mais ne résoudra cependant pas le problème.

## Prix pour une œuvre bécassinière

Administrateur de notre Fédération et président du CICB (Club International des Chasseurs de Bécassines), Patrice Février a reçu au Game Fair de Chambord, le Prix Connaissance de la Chasse, catégorie Cynégética, pour son œuvre littéraire consacrée à la bécassine et riche de plusieurs ouvrages publiés depuis une dizaine d'années : *Le Parcours d'un bécassinier* (Lettres du Monde, 2000), *Chasser les bécassines* (Gerfaut, 2003), *Cherche... apporte ! Le Retriever au marais* (Gerfaut, 2004), *Où chasser les bécassines* (Gerfaut, 2006), *Cuisiner les bécassines* (Gerfaut, 2008).

Ce Prix, décerné par le magazine *Connaissance de la Chasse* vise à soutenir la création culturelle liée à la chasse et à la nature.

## Rendez-vous pour le Brevet Grand Gibier 2010

Après la session 2009 du Brevet Grand Gibier qui a connu à Paris un beau succès avec 18 candidats diplômés, l'Association Interdépartementale des Chasseurs de Grand Gibier de Paris-HSV pense déjà à la préparation de la session 2010.

Une réunion d'information est prévue pour le mercredi 14 octobre prochain de 18h30 à 20h00, à la Maison de la Chasse et de la Nature, 60 rue des Archives à Paris 3<sup>ème</sup>.

Information : Alain Collorec, tél. 06 81 29 37 11 - mél. [collorec.alain@wanadoo.fr](mailto:collorec.alain@wanadoo.fr).

## Penser déjà au Salon de Rambouillet

Il n'est jamais trop tôt pour noter sur nos agendas que le Salon de la Chasse de Rambouillet se tiendra du vendredi 26 au lundi 29 mars 2010.

La FIC Paris-HSV sera bien évidemment présente à cette manifestation.

Site : [www.salondelachassederambouillet.com](http://www.salondelachassederambouillet.com).

## Lu dans la presse

« La Revue nationale de la chasse » (août 2009)

Dans son éditorial intitulé « Payer plus pour chasser moins ? », Antoine Berton, rédacteur en chef, s'inquiète devant le prix de la validation du permis de chasser en soulignant que « Chaque année tout augmente... sauf le nombre de permis ». Il reconnaît les efforts entrepris par certaines Fédérations Départementales de Chasseurs dont la FIC Paris-HSV, et précise « Des fédérations tentent par des contorsions financières de séduire les jeunes, comme dans le Gard (permis à 1 €) ou à Paris (assurance offerte) ».

« La Revue nationale de la chasse » (août 2009)

Mise à l'honneur dans la rubrique « Parlons chasse », Carole Voute, directrice de la Beretta Gallery, confie : « J'ai découvert l'univers de la chasse en devenant directrice de la Beretta Gallery de Paris. La chasse n'est pas un atavisme familial. Auvergnate et fière de l'être, passionnée de nature, j'ai eu l'intuition que ce milieu me plairait... Aimant les défis, j'ai très vite compris que la seule voie pour m'épanouir dans ce milieu était d'y plonger complètement. J'ai donc passé mon permis avec la sympathique équipe de formateurs de la Fédération des chasseurs de Paris HSV à Marly-le-Roi ».

## Piégeurs en décembre

Parmi les formations thématiques proposées par notre Fédération (sécurité, venaison, chasse à l'arc, permis...), celle qui est consacrée au piégeage connaît un beau succès puisqu'en 2008, 47 candidats ont obtenu l'attestation leur permettant de demander en préfecture leur agrément de piégeur.

Après celle de septembre, une nouvelle session de formation, organisée en liaison avec l'Association des Piégeurs Agréés de Paris et de la Petite Couronne, est prévue pour les 5 et 6 décembre.

Information : tél 01 55 60 18 70. (Voir Lettre *Chasseurs de Paris* n° 19)

## Formation sur la sécurité et les responsabilités à la chasse

Notre Fédération vient de mettre en place un nouveau module de formation sur les « Responsabilités dans la pratique de la chasse » (voir Lettre *Chasseurs de Paris* n°18).

Cette formation qui met l'accent sur les mesures de sécurité, s'adresse aux responsables de chasse (organisateur, directeur), aux présidents de sociétés de chasse ainsi qu'aux chasseurs individuels.

Les sujets traités portent sur les accidents, les assurances, les règles sur les armes, les consignes de sécurité, les responsabilités individuelles et collectives. Deux ateliers sur la sécurité en action de chasse se déroulent sur le parcours de l'examen pratique du permis de chasser.

La première session du 10 septembre, annoncée sur notre site [www.chasseursdeparis.com](http://www.chasseursdeparis.com), sera suivie d'autres sessions programmées dans le courant de l'automne et de l'hiver.

## Du nouveau avec Actéon

Tout en restant en France, il est possible de voyager pour chasser autrement ou chasser ailleurs !

C'est ce que propose Actéon pour aller à la découverte de gibiers ou de territoires en compagnie de chasseurs locaux garants d'authenticité et de convivialité.

Les idées ne manquent pas sur le catalogue et sur le site de l'association : [www.association-acteon.fr](http://www.association-acteon.fr)

A l'origine guidé par les seuls besoins des chasseurs citadins, Actéon intègre aujourd'hui plus fortement les politiques de gestion des territoires d'accueil, et un protocole de partenariat passé avec la Fédération Nationale des Chasseurs va permettre d'encadrer l'évolution du tourisme cynégétique.

Succédant à Georges Dutruc-Rosset, président de notre Fédération, c'est Marc Meissel, président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var, qui est le nouveau président d'Actéon.

## Délaissez le plomb, prenez la plume

Si vous êtes adhérent de la FIC Paris-HSV et que vous souhaitez vous exprimer sur un point particulier relatif à la chasse, vous pouvez le faire dans cette Lettre « Chasseurs de Paris ».

Votre réflexion présentée en dix lignes (1 000 signes), pourra être publiée en « libre propos ».

## Libre propos d'un chasseur de Paris

### Qui est le bon, qui est le méchant ?

Les Pays-Bas sont le pays le plus protectionniste de l'Union Européenne : colverts et ramiers y sont les seuls migrateurs chassables.

Certaines barges dont les lieux de nidification ont été sacrifiés à l'agriculture, se font croquer par les renards protégés par la tradition écologiste : les voilà en voie de disparition !

Les oies pour lesquelles des territoires ont été aménagés, causent bien des dégâts. Alors, on les détruit... sans les chasser, donc sans déroger à la Directive de Bruxelles. L'hiver, 120 000 oies et canards siffleurs sont tués au fusil ; l'été, 100 000 oies grises nicheuses sont éradiquées : œufs détruits, oisillons écrasés à coup de bâton, adultes gazés. (Source : Mission parlementaire, mai 2009).

Devant le scandale de ces oiseaux exterminés, la Hollande et Bruxelles font le gros dos avec bonne conscience. Les sauvaginaires français hurlent, eux qui veulent préserver les zones humides et qui ne chassent que 20 000 oies et canards par an. Nos écologistes anti-chasse déclarent officiellement que... c'est un exemple à suivre ! *Patrice Février*

---

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

58 avenue du Général Leclerc – 92514 Boulogne Billancourt Cedex

tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15 - mél. : [fdc75@chasseurdefrance.com](mailto:fdc75@chasseurdefrance.com)

Internet : [www.chasseursdeparis.com](http://www.chasseursdeparis.com)

« Chasseurs de Paris » - Rédaction : Jacques Reder, Georges Dutruc-Rosset, Didier Gavens.

ISSN 1775-8416